MONTAGNAC-MONTPEZAT
Village de la trufficulture

Urbanisme

Cette fiche conseil a pour but de vous aider à la constitution de votre dossier et permettre une instruction plus rapide :

INFORMATIONS EN MAIRIE

Avant toute démarche, pensez à vous renseigner en mairie pour :

- Le projet par rapport au Règlement National de l'Urbanisme et le type de dossier :
  Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable de travaux, Permis de Construire…..

- Les dépôts de dossiers peuvent s'effectuer de la manière suivante :
  _par voie postale en recommandé avec accusé de réception
  _par dépôt en Mairie
  Par le lien internet ci-dessous en dépôt numérique avec tous les renseignements proposés aux administrés
  _ https://dlva-paa.geosphere.fr/portailccs-dlva.

DLVAGGLO
DURANCE LUBERON VERDON